



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	12	7

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

**OBJET : 15-1 - POLITIQUE
DE STATIONNEMENT - BILAN DE
L'EXPERIMENTATION CONCERNANT LA
MISE EN PLACE DE L'HEURE GRATUITE
ET DE L'OFFRE D'ABONNEMENT
RESIDENTS A TARIF PRIVILEGIE -
NOUVELLES PROPOSITIONS**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2390/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 SEP. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 4 OCT. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le jeudi 22 septembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/09/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Alexia MISSANA

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY

M. André-Luc SEITHER à M. Yves DAHAN

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL

Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR

M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA

M. Gérald LACOSTE à M. Patrice COLOMB

Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO

M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE

Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

15-1 - POLITIQUE DE STATIONNEMENT - BILAN DE L'EXPERIMENTATION CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE L'HEURE GRATUITE ET DE L'OFFRE D'ABONNEMENT RESIDENTS A TARIF PRIVILEGIE - NOUVELLES PROPOSITIONS

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Dans sa séance du 29 avril 2016, le Conseil municipal a adopté la mise en place de nouvelles dispositions pour le stationnement sur les voies et les parcs publics de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Cette nouvelle organisation du stationnement payant a été élaborée en concertation avec les membres des Conseils de quartier, du Conseil de Développement et les socio-professionnels. Celle-ci prévoyait une extension raisonnée du stationnement payant sur voirie en centre-ville mais aussi aux abords des plages, la mise en place de la première heure gratuite, une tarification attractive et une harmonisation des horaires sur l'ensemble des parcs. Ces dispositions sont entrées en vigueur à partir du 1^{er} juin 2016.

Dans le prolongement de ces dispositions, lors du Conseil municipal du 17 juin 2016 et conformément aux engagements pris par la municipalité, une formule d'abonnement a également été proposée aux riverains directement concernés par les dispositions retenues au Conseil municipal du 29 avril 2016 pour bénéficier, à titre expérimental, d'un tarif préférentiel sur une période limitée du 20 juin au 30 septembre 2016 ; cette offre s'appliquant sur deux périmètres distincts Antibes et Juan les Pins.

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 17 juin 2016, il y a donc lieu de présenter aujourd'hui un premier bilan de la nouvelle politique de stationnement basé sur les mesures adoptées antérieurement, à savoir :

1. L'extension des périmètres de stationnement payant

Cette disposition a conduit à la mise en place de 95 horodateurs supplémentaires soit un total de 216 sur l'ensemble de la Commune, représentant 1 167 places payantes (Antibes centre-ville 528, Juan les Pins 44, voirie aux abords des plages 548 et 47 places sur les parcs saisonniers).

(NB : Il convient toutefois de noter que 1 810 places restent gratuites hors saison et 1 273 places en saison, sur l'ensemble du territoire).

Les premiers retours concernant la mise en œuvre de cette première mesure ont permis d'enregistrer un bon niveau de satisfaction tant de la part des usagers que des commerçants.

En effet, comme prévu, il a pu être constaté que cette extension, avec une durée de stationnement limitée à deux heures, a permis :

- de limiter les stationnements de moyenne et longue durée
- d'augmenter le taux de rotation de véhicules
- de faciliter la recherche de places
- de fluidifier le trafic
- de favoriser l'activité commerciale

Ce niveau de satisfaction est d'autant plus avéré que de nombreux usagers ont saisi à plusieurs reprises les Comités de Quartier pour demander l'extension des périmètres de stationnement payant à leur voie ou à leur quartier, et pour la rue Bricka actuellement au tarif saisonnier, une prolongation du tarif payant accompagnée d'une extension du périmètre de l'offre d'abonnement à tarif préférentiel.

Par ailleurs, en ce qui concerne les résidents, ceux-ci ont également fait part de leur satisfaction – du fait d'un taux de rotation plus important – de trouver des places de stationnement gratuites à partir de 18 heures, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant.

15-1 - POLITIQUE DE STATIONNEMENT - BILAN DE L'EXPERIMENTATION CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE L'HEURE GRATUITE ET DE L'OFFRE D'ABONNEMENT RESIDENTS A TARIF PRIVILEGIE - NOUVELLES PROPOSITIONS

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

2. L'heure gratuite

Cette extension des périmètres de stationnement payant a permis le passage de la ½ heure à l'heure gratuite.

Pour ce qui est de l'heure gratuite, il a été constaté une forte augmentation des tickets gratuits (+12,4 %) due à l'attractivité de cette mesure.

En 2015, on constatait sur l'ancien secteur, avec la ½ heure gratuite et avant la mise en place de l'extension des périmètres, un pourcentage de 24,1% de tickets gratuits.

En 2016, avec le passage à l'heure gratuite, il a été enregistré sur l'ancien secteur, un pourcentage de 36,5 % de tickets gratuits et sur le nouveau secteur (extension réalisée) 35,2 % .

Il est à noter que l'acquisition de l'heure gratuite, pendant, avant et après la pause méridienne, donne la possibilité de stationner 3 heures consécutives gratuitement

En ce qui concerne les secteurs payants saisonniers (voirie, plages Antibes, Juan les Pins, rue Bricka), l'utilisation des tickets gratuits a été également utilisée de façon conséquente.

La mise en place de cette mesure a donc, là encore, été très bien perçue tant par les usagers que par les commerçants.

3. La suppression des arrêts « minute » dans les zones payantes

Compensée par l'heure gratuite de stationnement, cette mesure a également été bien accueillie puisqu'elle a permis d'étendre l'arrêt minute – autrefois limité à certaines zones – à l'ensemble du périmètre de stationnement payant et de régler également le problème des véhicules ventouses puisque ces espaces étaient difficilement contrôlables sans un équipement dédié.

4. L'harmonisation des périodes et tarifs de stationnement dans les parcs saisonniers

L'harmonisation des tarifs et des dates de mise en fonction des parcs saisonniers a également permis de simplifier la compréhension des usagers sur l'utilisation des parkings.

Le nouveau tarif de type « horaire » permet aussi aux utilisateurs une meilleure gestion du temps sans surcoût (ticket moyen quasiment identique entre 2015 et 2016, environ 3€)

5. L'offre de stationnement à tarif préférentiel pour les résidents (abonnements)

Cette disposition mise en œuvre à titre expérimental sur une période limitée du 20 juin au 30 septembre a seulement généré 79 abonnements sur Antibes et Juan les Pins (74 sur Antibes et 5 sur Juan les Pins) pour une recette de 4 740 € pour la période de juin à fin août 2016.

La procédure d'inscription simplifiée pour les abonnements a permis de limiter les tâches administratives et de gestion de ces derniers. Il n'a pas été constaté de retour négatif des abonnés et de la population sur ces dispositions et sa lisibilité.

Compte tenu du résultat de ce bilan, il est proposé de reconduire une nouvelle période expérimentale de 3 mois hors saison (octobre, novembre, décembre 2016) de la politique de stationnement précitée, d'appliquer sur la rue Bricka,

15-1 - POLITIQUE DE STATIONNEMENT - BILAN DE L'EXPERIMENTATION CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE L'HEURE GRATUITE ET DE L'OFFRE D'ABONNEMENT RESIDENTS A TARIF PRIVILEGIE - NOUVELLES PROPOSITIONS

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

actuellement au tarif saisonnier, un tarif payant annuel ainsi qu'une extension du périmètre de l'offre d'abonnement à tarif préférentiel pour cette voie.

A l'issue de cette période, un nouveau bilan sera présenté à l'assemblée délibérante.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. GERIOS, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS)

- **APPROUVE** la reconduction, à titre expérimental, de l'ensemble des dispositions relatives à la politique d'abonnement précitée ;
- **APPROUVE**, à titre expérimental, l'application du tarif voirie annuel pour la rue Bricka ;
- **APPROUVE**, à titre expérimental, l'extension du périmètre permettant un abonnement à tarif préférentiel pour les résidents de la rue Bricka ;
- **FIXE** le montant forfaitaire et indivisible de cet abonnement à 60 € pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2016 ;
- **ADOpte** les modalités pratiques de mise en œuvre de cet abonnement qui seront précisées par voie d'arrêté municipal à caractère réglementaire pris par l'autorité territoriale ;
- **ASSOCIE** les représentants des structures participatives et socio-professionnelles à l'évaluation du bilan à l'issue de cette nouvelle période d'expérimentation.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.15-1 - POLITIQUE DE STATIONNEMENT - BILAN DE L'EXPERIMENTATION CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE L'HEURE GRATUITE ET DE L'OFFRE D'ABONNEMENT RESIDENTS A TARIF PRIVILEGIE - NOUVELLES PROPOSITIONS -

Date de transmission de l'acte : 04/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2016

Numéro de l'acte : DCM2390-16 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160922-DCM2390-16-DE

Date de décision : 22/09/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes